

Apprentissage dans la fonction publique d'Etat :

nouvelle mesure pour fragiliser le statut

Le gouvernement, dans sa logique de baisser les chiffres du chômage, apporte une réponse par le recrutement de 14 000 apprentis (au minimum) sur deux ans : 4 000 en septembre 2015, 6 000 en septembre 2016. A l'Education nationale, au 01/09/2015, ce sont 2500 apprentis qui seraient recrutés (300 enseignants et 2200 non enseignants en EPLE, services académiques, Universités, CROUS, CNRS).

Cette « opération » se ferait en plus des postes actuels. Pour la FNEC FP-FO, cette réponse est au minimum inadaptée, au mieux inadmissible.

Personnels enseignants : dérogation au statut d'apprentis par le recrutement dans 2 académies (Guyane et Créteil) de 300 apprentis dans le 1er et le 2nd degrés, sous contrat de droit public, intégrés dans les formations des ESPE.

Personnels non enseignants : Recrutement sous statut d'apprentis : contrat de droit privé, salaires entre 25 et 78% du SMIC.

Pour la FNEC FP-FO, ce mode de recrutement, sous contrat de droit public ou de droit privé, dans les conditions présentées, est inadmissible.

Si le gouvernement avait fait le choix de répondre de l'accès des jeunes à un emploi, il eût fallu un vrai travail, un vrai salaire, un vrai statut et leur permettre d'accéder à une formation réelle. La tentation de l'administration sera grande de les employer autrement. Le risque clair est donc que ces apprentis soient dans l'obligation au quotidien de remplacer les postes supprimés. Les administrations seront tentées de moins recruter sous statut car les différents précaires feront le « job ».

Rappelons que 10 000 postes d'administratifs ont été supprimés ces dernières années, 80 000 postes d'enseignants.

Pour la FNEC FP-FO, tout pose soucis : salaires, contrat, statut, temps de travail, reconnaissances des maîtres d'apprentissage et des tuteurs.

C'est l'introduction d'une main d'œuvre à bas coût, en lieu et place d'un recrutement massif sous statut de titulaire, répondant aux besoins.

L'expérience des CUI-CAE, des emplois-jeunes à une autre époque, ont mis en place une main d'œuvre corvéable, bon marché et surtout sous-payée en remplacement des postes statutaires supprimés ces dernières années.

L'introduction de l'apprentissage dans la fonction publique, c'est un coup porté au statut général, du mode de recrutement notamment, c'est le début de la privatisation du statut.

Pour la FNEC FP-FO, la déclinaison de l'apprentissage dans la Fonction publique de l'Etat ne peut être dissociée de la politique d'austérité globale menée par le gouvernement. L'apprentissage dans la fonction publique d'Etat est un point d'entrée supplémentaire pour casser le statut de la fonction publique d'Etat et baisser les salaires.